



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

Le dix-huit mai deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi douze mai deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	7

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ – M. Armel MOYON – M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE – M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNNEAU - M. Jonathan HERVÉ

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Pour l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022, M. Jean-François GAUTIER est absent, on compte alors 25 présents, 7 excusés et 1 absent.

Pour la délibération n°2022-061 « Renouvellement de la convention de partenariat avec l'espace de vie sociale Le Fil et la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique », Mme Souad TERRASSIN est absente. On compte alors 25 présents, 7 excusés et 1 absente.

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022
 - Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal
 - Présentation des enfants du Conseil municipal des enfants, suite à son renouvellement
 - Présentation de l'opération « *Nommons nos cours d'eau* » par M. Mattis ROTUREAU, technicien milieux aquatiques du Syndicat du Bassin versant du Brivet
-
- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

2022-057	Création du Comité Social Territorial
2022-058	Mise à jour du tableau des effectifs
2022-059	Création de postes d'agents contractuels
2022-060	Conclusion d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique dans le cadre du calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

2022-061	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'espace de vie sociale « Le Fil » et la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique
----------	--

CULTURE, ANIMATIONS

2022-062	Détermination des tarifs pour la saison culturelle 2022-2023 du Carré d'argent
----------	--

VIE SCOLAIRE, ENFANCE

2022-063	Détermination des tarifs pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement
----------	---

SPORT

2022-064	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Quéral
----------	--

- Questions diverses

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

Jonathan HERVÉ : Procède à l'appel.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
01/04/2022	2022-022	Attribuer au cabinet MCA Maël Clavier Architecture le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment municipal situé 5 place de l'église, pour un montant de 23 305 € HT soit 27 966 € TTC.	4
8/04/2022	2022-022b	Attribuer à l'agence ATTILA SAINT-NAZAIRE le marché de ravalement par traitement et nettoyage haute pression du bardage du gymnase du Landas, pour un montant de 5 658.37 € HT soit 6 790.04 € TTC.	4
06/04/2022	2022-023	Renouveler l'adhésion de la Commune au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de Loire-Atlantique, au titre de l'année 2022, pour un montant de 20.90€.	24
08/04/2022	2022-024	Attribuer à l'entreprise LANDAIS le marché de travaux de raccordement nécessaire à l'implantation provisoire de l'agence du Crédit Agricole sur le parking du chemin de Criboeuf, pour un montant de 5 833.33 € HT soit 7 000 € TTC.	4
26/04/2022	2022-025	Autoriser la signature d'une convention avec le lycée Notre-Dame-Redon, portant sur la mise à disposition du Café des touristes du 29 au 30 avril 2022.	5
28/04/2022	2022-026	Valider l'avis de la commission MAPA du 25 avril 2022 et attribuer à la SARL RAMET MOTOCULTURE le marché de fourniture d'une tondeuse autoportée et reprise de l'actuelle, pour un montant de 38 000 € H.T., soit 45 600 € T.T.C. Le montant de reprise de l'ancienne tondeuse est de 6 000 T.T.C.	4
28/04/2022	2022-027	Valider l'avis de la commission MAPA du 25 avril 2022 et attribuer comme suit le marché d'aménagement des abords d'un lycée au Landas : • Lot 1 « terrassement, voirie » : attribué à l'entreprise COLAS France, pour un montant de 1 301 233,50 € H.T. soit 1 561 480,20 € T.T.C. • Lot 2 « signalisation » : attribué à l'entreprise SIGNAPOSE pour un montant de 47 511,95 € H.T. soit 57 014,34 € T.T.C. • Lot 3 « aménagement paysager » : attribué à l'entreprise JAULIN PAYSAGES, pour un montant de 163 677, 83 € H.T. soit 196 413,40 € T.T.C.	4
28/04/2022	2022-028	Confier à l'association ACCES REAGIS l'entretien annuel des espaces verts, sites naturels et chemins de la Commune, pour un montant de 25 774.79€ H.T.	4
28/04/2022	2022-029	Confier à l'entreprise LE GAL PF ET MARBRERIE les travaux de reprise de concessions et de pose de caveaux neufs réalisés au sein du cimetière municipal de St-Guillaume, pour un montant de 12 570.12 € TTC.	4

2022-030	3/05/2022	Confier à l'entreprise GED EVENT la fourniture de matériels de festivité (tentes, tables, chaises, remorques, manges-debout) pour un montant de 5 492€ H.T, soit 6 590.40 € TTC.	4
----------	-----------	--	---

18h 42 - Les élus sont invités à céder leur place aux enfants du Conseil municipal des enfants. De ce fait, la séance est suspendue le temps de l'intervention des enfants, puis de celle du Syndicat du Bassin Versant du Brivet.

- **Présentation des enfants du Conseil municipal des enfants, suite à son renouvellement**
- **Présentation de l'opération « Nommons nos cours d'eau » par M. Mattis ROTUREAU, technicien milieux aquatiques du Syndicat du Bassin versant du Brivet**

19h10 - Les enfants restituent leur place aux élus du Conseil municipal. Les débats peuvent ainsi reprendre.

- **Points soumis au vote :**

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2022-057 – CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer le Comité Social Territorial de la commune de Pont-Château.
- > De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- > De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- > De décider du recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

DÉLIBÉRATION N°2022-058 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes suivants au tableau des effectifs :
 - à compter du 1^{er} juin 2022 : 1 poste de rédacteur à temps complet.
 - à compter du 1^{er} juillet 2022 : 1 poste d'attaché principal à temps complet, 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 31/35^{ème}, 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 25/35^{ème}, 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe temps complet.
 - à compter du 1^{er} août 2022 : un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à 28/35^{ème}.
 - à compter du 1^{er} septembre 2022 : un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28/35^{ème}.

DÉLIBÉRATION N°2022-059 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes contractuels suivants :
 - Du 11 juillet 2022 jusqu'au 13 juillet 2023 : 1 poste d'adjoint technique à 30/35^{ème}, 2 postes d'adjoint technique à 27/35^{ème}, 2 postes d'adjoint technique à 24/35^{ème}, 2 postes d'adjoint technique à 20/35^{ème}, 1 poste d'adjoint technique à 16,5/35^{ème}, 1 poste d'adjoint d'animation à 29/35^{ème}
 - Du 22 août 2022 jusqu'au 13 juillet 2023 : 4 postes d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}, 1 poste d'ATSEM à 28/35^{ème}.
 - Du 27 juin au 5 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.
 - Du 27 juin au 31 août 2022 : 8 postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet.
 - Du 1^{er} juillet au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à 17,5/35^{ème}.
 - Du 15 juin au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à 25/35^{ème} maximum.
 - Du 1^{er} juin au 31 décembre 2022 : 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

DÉLIBÉRATION N°2022-060 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE DANS LE CADRE DU CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à conclure une convention avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique, dans le cadre du calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi, annexée à la présente délibération ; ainsi que toutes évolutions de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

DÉLIBÉRATION N°2022-061 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE DE VIE SOCIALE « LE FIL » ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat « Espace de vie sociale / Pont-Château 2022-2025 » conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et l'association d'Animation Socio-Culturelle Le Fil, annexée à la présente délibération ; ainsi que toutes évolutions de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- > D'attribuer une subvention de 35 600 € par an à l'Association d'Animation Socioculturelle Le Fil, à compter de 2022 et jusqu'en 2025 ; sous réserve de la pérennité du cofinancement apporté par la CAF.
- > De s'engager à inscrire les crédits correspondants aux budgets 2023, 2024 et 2025.

CULTURE, ANIMATIONS

DÉLIBÉRATION N°2022-062 – DETERMINATION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2022-2023 DU CARRÉ D'ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2022/2023 du Carré d'argent, annexés à la présente délibération.

VIE SCOLAIRE, ENFANCE

DÉLIBÉRATION N°2022-063 – DETERMINATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES RELEVANT DU POLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter les tarifs suivants pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- Restauration scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
REPAS ENFANT MATERNELLE	3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
REPAS ENFANT PRIMAIRE	3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
PAI	1,61 €	1,62 €	1,63 €	1,64 €	1,65 €	1,66 €
REPAS NON PREVU	4,85 €	4,86 €	4,87 €	4,88 €	4,89 €	4,90 €
REPAS ADULTE	5,37 €					

- Accueil périscolaire

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Allocataires CAF ou MSA	1er et 2ème enfants	0,59 €	0,69 €	0,97 €	1,13 €	1,50 €	1,62 €
	3ème enfants et +	0,36 €	0,48 €	0,61 €	0,77 €	1,03 €	1,09 €
Autres régimes	1er et 2ème enfants	0,80 €	0,95 €	1,16 €	1,29 €	1,69 €	1,79 €
	3ème enfants et +	0,64 €	0,71 €	0,95 €	1,06 €	1,40 €	1,49 €

- Accueil de Loisirs sans hébergement

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Journée vacances scolaires 9h00 - 18h00	PONT-CHÂTEAU	8,31 €	8,99 €	10,36 €	11,68 €	12,34 €	13,21 €
	HORS COMMUNE	12,23 €	13,41 €	14,20 €	15,58 €	16,82 €	18,00 €
Journée mercredis 9h00 - 16h30	PONT-CHÂTEAU	5,16 €	5,83 €	6,46 €	7,08 €	7,66 €	8,22 €
	HORS COMMUNE	8,99 €	9,58 €	10,36 €	11,09 €	11,68 €	12,51 €
Matin Mercredis 9h00 - 12h ou 13h30 Mercredis Ou Après-midi Mercredis 12h00 ou 13h30 - 17h30	PONT-CHÂTEAU	0,48 €	0,61 €	0,93 €	1,08 €	1,36 €	1,47 €
	HORS COMMUNE	0,93 €	1,03 €	1,13 €	1,24 €	1,91 €	2,05 €
REPAS		3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
REPAS PAI		1,60 €	1,61 €	1,62 €	1,63 €	1,64 €	1,65 €

SPORT

DÉLIBÉRATION N°2022-064 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE QUERAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 400€ à l'association sportive du collège Quéral de Pont-Château, dans le cadre de la participation de son équipe de danse chorégraphiée aux championnats de France 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures cinquante-six minutes.

A Pont-Château, le 24 mai 2022

Le Maire,
Danielle CORNET



